

LES LAÏCS EN MISSION ECCLESIALE

PROTOCOLE D'APPEL POUR UNE MISSION

LES LETTRES DE MISSION DES LAÏCS EN MISSION ECCLÉSIALE. (LME)

ANNEXES:

Annexe 1 :

LETTRE DE MGR BALLOT :
« REFLEXION SUR LA MISSION DES LME (LAÏCS EN MISSION
ECCLESIALE) DANS LES DIOCESES DE SAVOIE. »

Annexe 2 :

GRILLES DE RELECTURE des lettres de mission.

PROTOCOLE D'APPEL POUR UNE MISSION

Si nous souhaitons appeler une personne à une mission ecclésiale selon les étapes suivantes, c'est par respect pour la personne appelée, pour ce qu'elle vit... et pour laisser la liberté de choix à celui qui appelle (curé, doyen, responsable de service, conseil épiscopal) suite à la réponse de la personne appelée.

C'est aussi, à travers cela, pour que chacun se laisse conduire par l'Esprit-Saint, au moment où il doit répondre à l'appel et qu'en lui cet appel porte du fruit.

AVANT Avant l'appel d'une personne à une mission, il nous appartient de définir la mission en fonction des besoins pastoraux au moment de l'appel. Il ne s'agit pas de remplacer un poste par un poste car la mission peut évoluer (ex. catéchèse et PGDC) et il peut y avoir des besoins ailleurs (ex. en animation paroissiale) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *L'exercice de la mission (extrait)*

De même il me paraît aussi très important, lorsqu'un(e) LME cesse sa mission, de ne pas penser uniquement ou trop rapidement en termes de poste à pourvoir ou de personne à remplacer, mais de bien prendre le temps de voir sur le terrain, avec les curés et les responsables de service si la mission pourrait être assurée de manière différente, si d'autres besoins ne sont pas apparus ailleurs, qui n'impliquent pas nécessairement un engagement financier. Il nous faut donc ne pas remplacer immédiatement une personne à un poste par une autre personne au même poste (que la personne soit salariée ou bénévole), et accepter parfois qu'il y ait un vide passager. En effet les missions, délimitées dans le temps, ne doivent pas nécessairement être reconduites. Peut-être avons-nous pour les uns et les autres à changer certaines habitudes et manières de faire. *Nouveaux besoins pastoraux(extrait)*

Les missions confiées sont appelées à évoluer. L'Eglise est à l'écoute de l'Esprit. (Apocalypse 1-3) Des besoins nouveaux apparaissent dans le cadre des nouvelles paroisses qui favorisent un réel élan missionnaire, dans le cadre de la catéchèse à toutes les étapes de la vie, à l'occasion de la mise en œuvre du Projet Global diocésain de Catéchèse (PGDC) et je n'oublie pas les liens que nous entretenons avec la société civile...

In « Réflexion sur la mission des LME, dans les diocèses de Savoie ». Mgr Philippe Ballot—Juin 2010

La première étape que nous envisageons est celle de la proposition d'une mission à une personne qui nous semble avoir le profil humain et pastoral pour accomplir cette mission, et ceci de par sa personnalité, ses charismes, sa formation, sa foi, en étant attentif à mettre en valeur ses compétences existantes et sa capacité d'en acquérir.

L'APPEL

Au conseil épiscopal, les noms d'une ou de plusieurs personnes pressenties pour une mission peuvent être proposés ; ces noms doivent rester **confidentiels**.

L'appel de l'Eglise est à percevoir comme un appel du Christ qui permet à la personne d'accueillir la mission confiée, non pas simplement comme un poste à pourvoir mais comme un service, un don de soi qui procure la joie.

A ce stade-là, on n'aborde pas encore les conditions d'exercice de la mission : disponibilité de temps, moyens financiers nécessaires etc...

Il s'agit ensuite de permettre à la personne d'entendre cet appel et de le laisser résonner en elle.

**PORTER
DU FRUIT**

Il nous faut laisser cet appel produire ses fruits spirituels. Un appel fait bouger ; il permet à la personne de revoir l'ensemble de ses engagements pour pouvoir faire une place à la mission confiée. Un appel peut être l'occasion d'un dialogue en couple, en famille, avec des amis chrétiens.

Respectons ce cheminement sans faire pression.

Celui qui a appelé accueille la réponse de la personne.

REPONSE

Invitons la personne à nous dire à quelles conditions l'exercice de cette mission est possible : disponibilité, moyens financiers, formation, vie d'équipe, accompagnement.

EN CONSEIL

Le curé ou le responsable de service évoque avec le conseil épiscopal la réponse de la personne et les conditions d'exercice de la mission qu'elle propose.

La décision est prise en conseil épiscopal.

TRANSMISSION

Celui qui a appelé transmet à la personne la réponse du conseil épiscopal.

En cas de refus de la personne ou du conseil épiscopal, on envisage d'autres personnes à appeler.(retour au point 1)

**ENVOI
LITRUGIQUE**

La personne appelée est envoyée en mission par la réception d'une lettre de mission (signée de l'évêque, d'un curé, un doyen ou le responsable d'un service diocésain) et par un envoi liturgique de l'évêque à l'occasion du Conseil Diocésain de Pastorale.

LES LETTRES DE MISSION DES LAÏCS EN MISSION ECCLÉSIALE. (LME)

*Au milieu de tous les autres chrétiens qui, là où ils vivent, sont témoins de l'Évangile, le (la) LME répond à un **appel précis** de l'évêque qui se concrétisera par la **réception d'une lettre de mission** et souvent par un envoi liturgique. Sur la base commune de la vocation baptismale, l'appel à la sainteté, certains laïcs sont donc appelés à une collaboration plus immédiate avec les ministres ordonnés, « à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile, et, dans le Seigneur, dépendaient un grand labeur. » (Ph 4,3 ; Rm 13,3 ; LG 33)*

Mgr Ballot.

Réflexion sur la mission des LME dans les diocèses de Savoie.

1. Relecture et rédaction des projets de lettres de mission.

Faire les relectures en fonction de ce qui est écrit dans la Lettre de Mission : référents pastoraux, fréquence... Des grilles de relecture existent pour les services de catéchèse et de pastorale scolaire. Le vicaire général propose en annexe une grille générale, ainsi qu'une grille pour les responsables diocésains et pour les religieuses.

Il peut être utile que la ou le LME fasse une relecture sans la présence du curé avec qui elle ou il travaille. On peut prévoir une relecture en deux temps : avec un représentant diocésain (vicaire général, vicaire épiscopal) et avec le référent pastoral pour son travail. Lorsqu'il y a désaccord entre le curé et un responsable de service, le responsable de service ou le curé fera rapidement appel au vicaire épiscopal ou au vicaire général pour qu'il intervienne afin de débloquer la situation.

Les projets de lettres de mission sont rédigés :

- par le vicaire général pour les lettres de mission signées par l'évêque
- par le responsable de service pour son service
- par le doyen ou le curé pour son doyenné ou sa paroisse.

Ces projets de lettres de mission sont tous relus par le vicaire général avant signature.

Lorsqu'il s'agit d'une première lettre de mission, le projet est rédigé par les mêmes (cf ci-dessus). La lettre de Mgr Ballot du 29 juin 2010 « Réflexion sur la mission des LME dans les diocèses de Savoie » est remise à chaque nouvelle ou nouveau LME (cette lettre est en annexe).

Pour une religieuse ou un religieux, le vicaire épiscopal pour la Vie religieuse et consacrée fera, dans un premier temps, la relecture de sa mission pour prendre en compte la spécificité de sa vocation, et de son charisme ainsi que celui de sa Congrégation. Il transmet ces éléments au référent pastoral pour qu'il en tienne compte dans la relecture et la rédaction d'un projet de lettre de mission (une grille ad hoc est en annexe).

2. Echéance des missions

Toutes les lettres de mission sont faites pour le 1er septembre.

Les lettres de mission sont pour une période de trois ans renouvelable.

(Prévoir de les étaler pour que les échéances n'arrivent pas toutes la même année)

Deux fois par an, en janvier et en juin, le vicaire général et l'économe (avec leurs collaborateurs) veillent aux échéances.

3. Signatures des lettres de mission

L'évêque signe pour les responsables diocésains et les responsables adjoints, les mouvements et les missions reconnues par une administration (hôpital, prison...).

Le doyen ou le curé signe pour l'assistante paroissiale (le vicaire épiscopal contresigne)

Le responsable de service signe pour les membres de son équipe diocésaine (le vicaire général contresigne) et pour les LME locaux du service (contresigné par le vicaire épiscopal du lieu où ils sont).

Pour les religieuses et religieux, la lettre de mission sera signée également par le vicaire épiscopal pour la Vie religieuse et consacrée.

Si plusieurs missions sont données à une même personne, une seule lettre de mission sera donnée, signée par les responsables de ces missions.

Les LME ne contresignent pas leur lettre de mission.

4. Reconduction de mission

Les lettres de mission sont reconduites par les signataires, après relecture pastorale à l'échéance de la mission.

Dans la mesure du possible, on ne renouvellera pas plus de trois fois, et cela sera inscrit dans la première lettre de mission.

5. Suivi des lettres de mission signées

Les lettres de mission signées par l'évêque demeurent à l'archevêché. La secrétaire de l'archevêque donne copie au vicaire général et à l'économat.

Les lettres de mission signées par les autres responsables pastoraux sont remises au vicaire général qui veille aux signatures : il précise que les responsables pastoraux qui envoient en mission donnent copie des lettres de mission aux personnes citées dans la lettre de mission et il en donne copie à la secrétaire de l'archevêque et à l'économat.

6. Remise des lettres de mission

Il est souhaitable que les lettres de mission soient remises en mains propres lors d'une eucharistie du dimanche ou à une autre occasion appropriée.

ANNEXES

Annexe 1 :

**LETTRE DE MGR BALLOT :
« REFLEXION SUR LA MISSION DES LME (LAÏCS EN MIS-
SION ECCLESIALE) DANS LES DIOCESES DE SAVOIE. »**

INTRODUCTION

* **Le 25 septembre 2009**, lors de la rentrée pastorale au sanctuaire de Myans, devant l'ensemble des acteurs pastoraux j'ai souhaité que, durant l'année pastorale qui s'ouvrait (*septembre 2009-juin 2010*), puisse avoir lieu une réflexion sur les laïcs en mission ecclésiale (**LME**) dans les diocèses de Savoie. J'ai saisi cette occasion pour rappeler ce qui caractérise un(e) LME parmi les baptisés : c'est une personne qui répond, **au nom de son baptême et de sa confirmation**, à un appel de l'évêque, pour accomplir une mission d'annonce de l'Évangile. Celui (celle) qui accueille cette mission le fait avec un esprit de service et de don de soi. Les LME sont **une grande richesse** pour nos diocèses, c'est **un des fruits** du Concile Vatican II.

* **Le 16 octobre 2009**, un conseil épiscopal avec les doyens a proposé de s'approprier cette réflexion dans deux directions :

D'une part, **en direction des besoins pastoraux en Savoie, de l'appel à des missions et de l'exercice de ces missions**. Ce sera le **19 janvier 2010**, journée de rencontre et de formation des LME, au cours de laquelle ont été abordées, le matin la crise économique et l'après-midi la mission des LME, puis le **5 mars 2009** avec les curés et les LME. Ces deux journées ont eu lieu chaque fois en présence de l'évêque. De belles expressions de ce service de l'Évangile et de l'Église ont pu être relevées, en voici quelques-unes : « *La lettre de mission est à la fois une joie, une responsabilité et une marque de confiance* » ; « *L'appel à une mission est une révélation de nos capacités à être et à servir* » ; « *On n'est pas propriétaire de notre mission* » ; « *la mission peut évoluer ou être renouvelée* ».

D'autre part, **en direction des finances diocésaines**, puisque les charges liées aux personnes : indemnités, salaires, formations et frais d'animation et de déplacements engagent une partie de nos moyens financiers. Ce sera **le 28 janvier 2010** avec les curés, les économes diocésains et les trésoriers des ensembles paroissiaux. J'ai rappelé devant tous que la fragilité de nos finances diocésaines, comme celle de beaucoup de diocèses de France, nous amène à ne pouvoir aller au-delà des 35 ETP (équivalents temps plein) actuels, sous peine de devoir en arriver à des décisions douloureuses. Il faudrait même nous situer dans une perspective de diminution, autour de 30 ETP. Plus que jamais nous avons donc à nous mobiliser pour la collecte du Denier de l'Eglise et sa signification de communion.

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé à cette réflexion dans ces différentes rencontres et ont ainsi contribué à l'enrichir.

Je retiens de nos échanges **cinq points d'attention** que je vous livre. Ils doivent nous aider à bien vivre, dans les années qui viennent, les appels à une mission en Eglise.

A/ « L'AMOUR DU CHRIST NOUS PRESSE » (2 CO 5,14)

L'annonce de l'Evangile, qui est pour beaucoup de nos concitoyens une première annonce, rend nécessaire la prise de conscience, par tous les baptisés, de l'appel adressé par le Christ à chacun, à être un ouvrier à la vigne (Jn 15). C'est ainsi que le plus grand nombre pourra dire, après avoir été touché par cette première annonce, comme saint Paul sur le chemin de Damas : « *Seigneur, que veux-tu que je fasse pour toi ?* » (Ac 9,5)

L'appel, par l'Eglise, à un service est ainsi en même temps, pour celui ou celle qui l'entend, une forte invitation à grandir dans la vie de *disciple de Jésus-Christ*. Le baptisé-confirmé, c'est sa vocation première, est appelé à la sainteté (*Lumen Gentium* 5), dit le Concile Vatican II, « *à ce haut degré de la sainteté ordinaire* » (Jean-Paul II, *Novo Millennio Ineunte* 32). Par sa vie quotidienne, il ordonne la gestion du monde à Dieu (*Lumen Gentium* 30), manifestant qu'un monde nouveau est à l'œuvre. C'est bien une façon de servir nos frères en humanité que de servir l'Eglise qui nous rappelle : « *Pourquoi la mission ? Parce que l'amour du Christ est libérateur.* » (Jean-Paul II, *Re-*

Dans cette perspective, le (la) LME sert l'Eglise et vit sa vie baptismale quotidienne à l'école de Saint Paul qui affirme : « *Ne vous modelez pas sur le monde présent.* » (Rm 12) La réflexion du 19 janvier 2010, sur la crise économique le matin et sur l'appel à des missions l'après-midi, nous y a davantage rendus attentifs : ce qui doit conduire le chrétien n'est pas le modèle de société dans laquelle il vit, fortement marquée aujourd'hui, dans notre pays, par la place de l'argent, souvent perçu et compris comme une manière d'être reconnu et de réussir, mais l'Évangile qui l'interpelle toujours. Au cœur de cette société capable de très belles réalisations sociales, *l'annonce d'un monde nouveau, déjà présent, interroge toujours les valeurs qui guident nos existences.* Il s'agit de signifier la vie du Royaume au cœur même de ce monde à travers nos manières de faire et de vivre.

B/ L'APPEL

Au milieu de tous les autres chrétiens qui, là où ils vivent, sont témoins de l'Évangile, le (la) LME répond à un **appel précis** de l'évêque qui se concrétisera par la **réception d'une lettre de mission** et souvent par un envoi liturgique. Sur la base commune de la vocation baptismale, l'appel à la sainteté, certains laïcs sont donc appelés à une collaboration plus immédiate avec les ministres ordonnés, « *à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile, et, dans le Seigneur, dépensaient un grand labeur.* » (Ph 4,3 ; Rm 13,3 ; LG 33)

A la lumière de l'expérience relatée dans le Nouveau Testament, nous pensons que cet appel à une mission est en même temps **une invitation à vivre au cœur d'équipes apostoliques et fraternelles** avec des prêtres et des religieux (ses). Il nous faut, sans hésiter, oser inventer des formes nouvelles de collaboration fraternelle, nourries par des temps communs de prière, de retraite, de relecture pastorale à la lumière de l'Évangile. Il y va du soutien dans la foi de ces laïcs appelés et de l'enracinement de leur mission dans le don du Christ pour nous.

Avec ces coopérateurs pour la mission, le prêtre au cœur de cette collaboration fraternelle, est **frère parmi des frères**, tout en étant, **comme pasteur auprès d'eux**, celui qui relaie l'appel du Christ à la sainteté. Il est

ministre de communion. (P.O. 9) Entre prêtres et laïcs baptisés, il n'y a pas de répartition des domaines de "pouvoir", mais une mise en œuvre d'une mission avec, pour chacun, l'apport de sa vocation propre.

Si la vocation est l'appel que Dieu adresse à chacun, quel que soit son état de vie, pour vivre la plénitude de la vie chrétienne de disciple, dans le don de soi, alors chaque baptisé, en répondant à l'appel du Christ, prépare et favorise le terrain permettant à certains, de s'ouvrir à des réponses plus spécifiques comme prêtres, diacres, religieux (ses), laïcs consacrés... dont nos diocèses et l'Eglise Universelle ont besoin. C'est ce que j'entends par "**culture de l'appel**" : vivre ensemble la condition de disciples du Christ, en restant ouverts à ses appels.

C/ LA LOGIQUE DU DON

Cette mission, reçue du Christ par l'Eglise, communauté d'hommes et de femmes, est habitée et traversée par **la logique du don et du service**. Au cœur de toutes les missions ecclésiales, comme au cœur des structures associatives et de gestion qui permettent à l'Eglise d'exercer cette mission dans une société donnée, c'est cette même logique du don et du service qui se manifeste. Le pape Benoît XVI le rappelle dans son encyclique *Caritas in veritate* (N°36) la situant aussi au cœur même de l'activité économique : « *Le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale.* »

Le chrétien est ainsi à la fois « *dans le monde* » et pas « *du monde* ». (Jn 15,19) Dans ce sens, s'il doit tenir compte d'une certaine logique économique, du droit propre à une société (droit du travail, droit civil, droit associatif...), ce ne peut être au risque d'atténuer voire de perdre la spécificité de son témoignage. Souvent je l'ai rappelé dans une expression un peu abrupte, reprenant St-Paul qui, dans la société de son temps, affirmait qu'il n'y a plus d'esclaves ou d'hommes libres : *il n'y a pas, dans l'Eglise, des salariés et des bénévoles, mais des baptisés et des frères et sœurs en Christ.*

Il y a donc une réelle tension entre le monde et l'Évangile, que chacun

vit avec son histoire et sa personnalité, qui sera féconde si **la logique du don reste première**. C'est bien dans ce sens que la réflexion du 19 janvier 2010 sur la crise économique nous a confirmés. *L'Eglise, dans sa manière d'accueillir et de vivre les missions confiée et pour ceux (celles) qui les reçoivent, d'être reconnus dans ces missions, peut donc interpeller notre société et l'aider à voir d'autres façons d'opérer.*

D/ L'EXERCICE DE LA MISSION

L'ensemble des LME, salarié(e)s ou bénévoles, représente donc des compétences et une richesse mises au service de l'Eglise diocésaine. C'est une chance, une grâce pour la mission en Savoie, pour nos paroisses, nos services, nos mouvements.

Accompagner chacun dans sa mission, lui proposer des formations, des lieux de relecture, de partage autour de la mission, de vie fraternelle, de bilans doivent être un souci constant. Dans ce sens, j'ai à cœur d'aider les LME à pouvoir vivre une reconversion professionnelle, quand la question se pose, dans les meilleures conditions, avec les aides nécessaires, afin de leur permettre de continuer à vivre autrement leur mission de baptisés. C'est dans cette optique qu'un(e) LME sera appelé comme DRH (directeur des ressources humaines) pour assurer cet accompagnement.

De même il me paraît aussi très important, lorsqu'un(e) LME cesse sa mission, de ne pas penser uniquement ou trop rapidement en termes de poste à pourvoir ou de personne à remplacer, mais de bien prendre le temps de voir sur le terrain, avec les curés et les responsables de service si la mission pourrait être assurée de manière différente, si d'autres besoins ne sont pas apparus ailleurs, qui n'impliquent pas nécessairement un engagement financier. Il nous faut donc ne pas remplacer immédiatement une personne à un poste par une autre personne au même poste (que la personne soit salariée ou bénévole), et accepter parfois qu'il y ait un vide passager. En effet les missions, délimitées dans le temps, ne doivent pas nécessairement être reconduites. Peut-être avons-nous pour les uns et les autres à changer certaines habitudes et manières de faire.

E/ NOUVEAUX BESOINS PASTORAUX

Les missions confiées sont appelées à évoluer. L'Eglise est à l'écoute de l'Esprit. (Apocalypse 1-3) Des besoins nouveaux apparaissent dans le cadre des nouvelles paroisses qui favorisent un réel élan missionnaire, dans le cadre de la catéchèse à toutes les étapes de la vie, à l'occasion de la mise en œuvre du Projet Global diocésain de Catéchèse (PGDC) et je n'oublie pas les liens que nous entretenons avec la société civile... Mais ce qui est à la fois nouveau et de toujours, c'est l'annonce de l'Evangile que nous sommes appelés à placer **au cœur** de toute notre pastorale. C'est alors que les personnes, qui nous voient et que nous rencontrons, seront interpellées en entendant le message : *« Tu es aimé de Dieu qui est Père. Le Christ est mort et ressuscité pour toi. L'Esprit d'Amour te conduit sur les chemins de l'Espérance qui ne déçoit pas »*.

Il nous faut exprimer notre **originalité chrétienne** dans la manière d'appeler, de répondre et de vivre la mission. J'ai à l'esprit plusieurs exemples de LME qui ont souhaité poursuivre et mettre en pratique cette réflexion sur leur mission, j'en perçois déjà les fruits pour leur vie personnelle et celle des communautés qu'ils (elles) servent.

Cette réflexion, grâce à chacun et chacune, nous a donné l'occasion d'aller très en profondeur dans la vie de l'Eglise diocésaine et la vie personnelle de chacun. J'en rends grâce au Seigneur.

Le 28 juin 2010

† Philippe BALLOT
Archevêque de Chambéry
Évêque de Maurienne et de Tarentaise

Annexe 2 :

GRILLES DE RELECTURE des lettres de mission.

A - GRILLE DE RELECTURE GENERALE pour LME

En préparant :

Invocation de l'Esprit-Saint

On peut lire un passage biblique.

1 MISSION

Par rapport à la mission confiée (cette année, depuis trois ans) :

- Quelles découvertes ?
- Quelles difficultés, échecs, regrets ?
- Quelles avancées, réussites, joies ?
- Ce que je ne fais pas.
- Ce qui s'est rajouté.

2 COOPERATION

Par rapport à ma façon de travailler :

- Relation et coopération avec les partenaires liés à ma mission (services, paroisse, mouvements...)
- Articulation pastorale avec les prêtres, les diacres
- Ai-je le souci d'appeler d'autres à travailler avec moi ? Comment je les accompagne ?

3. CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION

- Estimation du temps consacré à la mission ?
- Comment se répartit ce temps ? (visites, préparations, réunions, réalisations)
- Conditions matérielles : lieu de travail, moyens, remboursements des frais...
- Comment ai-je vécu l'équilibre entre mission, vie familiale et personnelle, autres engagements ? Quels souhaits pour un meilleur équilibre ?

4. EVEIL / SOUTIEN / FORMATION

- Quelle découverte de l'Eglise ma mission me permet-elle de faire ?
- Quel cheminement de foi avec d'autres ai-je pu vivre ?
- Quelles sont mes attentes dans le soutien au plan ecclésial et spirituel pour me permettre de découvrir le sens du service, sa dimension vocationnelle ?
- Quelles formations ont été envisagées, réalisées, sont nécessaires ?

5. AVENIR

- Mes souhaits pour l'avenir : conditions de poursuite de cette mission, disponibilité pour un changement de mission, d'autres appels...
- Me préparer à la cession de la mission confiée pour une durée limitée, envisager un emploi dans la société civile pour servir autrement comme baptisé (e)...

Rendre grâce.

Note.

- ⇒ Evaluation, bilan : mesurer ce qui a été fait par rapport à un projet, un cahier des charges. Dominante : le « faire ».
- ⇒ Relecture : repérer ce qui est en mouvement dans ce que l'on a vécu, ce qui vient d'un Autre.

Cela me renvoie à mon humanité, aux appels de Dieu et de l'Eglise.

Dominante : le « vivre ».

Il faut bien sûr les deux démarches, mais il ne faut pas manquer la seconde.

B - GRILLE DE RELECTURE DE MISSION POUR RESPONSABLES DIOCESAINS.

En préparant :

Invocation de l'Esprit-Saint.

On peut relire un passage biblique.

1. COMMENT AI-JE MIS EN ŒUVRE LA MISSION CONFIEE?

(soit pendant cette dernière année, soit depuis 3 ans)

- évoquer le contenu de la lettre de mission
- ce qui s'est rajouté, ce qui a été ajusté
- ce qui a été déterminant, dans l'évolution de l'année, pour honorer cette mission
- ce qui a été difficile (pourquoi ?)
- ce qui est objet d'action de grâce
- les points à améliorer, à préciser, à supprimer

2. COMMENT LES COLLABORATIONS ONT-ELLES JOUE ?

- le souci d'appeler, d'accompagner, de faire grandir des collaborateurs
- articulation vie fraternelle-responsabilité du « diocésain » dans l'équipe diocésaine et plus largement
- le lien avec les prêtres, l'évêque, le conseil épiscopal
- en quoi ma responsabilité diocésaine (avec l'équipe) contribue au dynamisme missionnaire de la vie diocésaine ?

3. COMMENT AI-JE VECU DANS LA FOI ET HUMAINEMENT CETTE MISSION ?

- A-t-elle été une occasion de découverte de l'Eglise ?
- Une occasion d'enracinement dans la foi, de formation ?
- Une occasion d'entendre des appels du Seigneur ?

- Articulation vie personnelle, familiale et sociale et vie pastorale

4. QUELS SOUHAITS POUR LA SUITE ?

- les moyens matériels (locaux, remboursements, salaire etc...)
- poursuivre ou cesser cette mission confiée pour une durée limitée, changer de mission
- souhaits de formation
- si arrêt de la mission, disponibilité à d'autres missions dans l'Eglise

Rendre grâce.

C - GRILLE DE RELECTURE POUR LES RELIGIEUSES OU RELIGIEUX EN PASTORALE

S'appuyer sur la grille A (relecture générale) ou sur la grille B (responsables diocésains) qui servent surtout au référant pastoral.

En préparant :

Invoquer l'Esprit-saint.

On peut lire un passage biblique.

1. COMMENT AI-JE VECU MA VIE RELIGIEUSE DANS LA MISSION QUI M'A ETE CONFIEE ?

- Avec le charisme de ma Congrégation
- En témoignant de l'espérance du Royaume qui vient
- En vivant une dimension fraternelle dans la vie quotidienne

2. COMMENT MA CONGREGATION, MA PETITE COMMUNAUTE ONT PU ETRE POUR MOI UN LIEU D'ENRACINEMENT SPIRITUEL ET ECCLESIAL ?

- Que disent les sœurs, les frères de ma congrégation de ma mission et de la manière dont je l'assume ?
- Comment les lieux de relecture, de partage, de retraite proposés par ma congrégation m'aident dans ma mission ?

3. COMMENT AI-JE PU VIVRE CETTE ANNEE (CES TROIS ANNEES) DANS LE RESPECT DE MA MISSION, DE MA COMMUNAUTE, DE MA VIE PERSONNELLE ?

- Quel équilibre entre les trois ai-je pu (ou non) vivre ?

4. COMMENT AI-JE VECU L'ARTICULATION DE MA VIE RELIGIEUSE AVEC LE MINISTERE ORDONNE (EVEQUE, PRETRES, DIACRES) ?

- Comment je chemine avec les baptisés ?

Rendre grâce.